



RAPPORT ESG 2019
Perspectives 2020

rgreeninvest.com

Avertissement

RGREEN INVEST a remis à jour sa politique ESG (sur les sujets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans le but d'améliorer son action. La société utilise plusieurs labels ou certifications, qu'elle met en œuvre pour tout ou partie des fonds gérés. Ce Rapport vise à répondre aux obligations de production de l'article 173 de la Loi sur la transition énergétique et la croissance verte, en application des dispositions du décret n ° 2015-1850 du 29 décembre 2015 relatif à la communication sur « les modalités de prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ».

Ce document n'est pas un support marketing, son objectif est de présenter les travaux réalisés par la société de gestion en 2019, ainsi que les perspectives 2020 sur la thématique ESG. Au besoin, une documentation de présentation de la société de gestion et de ses fonds est disponible sur demande à vos contacts RGREEN INVEST. Les fonds gérés par RGREEN INVEST sont réservés exclusivement à des investisseurs professionnels.

Vos contacts RGREEN INVEST

Stéphanie Bégué / Partner - Business Development & Investor Relations Director
sbegue@rgreeninvest.com / +33662119213

Julien Commarieu / Head of Risk, Compliance & ESG
jcommarieu@rgreeninvest.com / +33688923706

Le Rapport ESG vise à présenter les travaux que nous avons réalisés sur l'année 2019 dans le cadre des critères « Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance », ainsi que notre vision 2020, avec un focus sur la partie environnementale. La transition énergétique et climatique impose des contraintes, que nous nous efforçons de contrôler, d'encadrer et de limiter. Nous visons une démarche intelligente et non dogmatique, afin d'investir de manière pertinente pour le futur.

RGREEN INVEST est une société de gestion régulée par l'Autorité des Marchés Financiers, pionnière dans le financement d'infrastructures d'énergie renouvelable. La société s'engage à opérer de manière responsable et durable et à en rendre compte.

Nous investissons dans des entreprises dont l'objectif principal est d'acquérir, de financer, de construire et d'exploiter des projets d'infrastructures relatifs à la transition énergétique et écologique. Nos projets se situent majoritairement dans l'Espace Économique Européen, et visent notamment la production d'énergie renouvelable (projets éoliens, photovoltaïques, biogaz, biomasse, géothermies, etc.), mais aussi le développement de technologies connexes (par exemple le stockage, la stabilisation des réseaux, les réseaux intelligents, les économies d'énergie, la valorisation énergétique des déchets, le traitement et le recyclage des déchets, eaux usées, etc.), le développement de plateformes logistiques et d'infrastructures liées aux changements écologiques et climatiques (réduction des émissions de CO2 et utilisation optimale des ressources naturelles).

Ce choix de la transition écologique et climatique représente notre engagement véritable pour un système énergétique durable et responsable. Ainsi, nous souhaitons créer de la valeur pour nos investisseurs et pour la communauté en assurant que nos investissements concourent à l'atteinte des objectifs fixés par l'Accord de Paris à la suite de la COP21 en 2015 puis réaffirmés par les COP24 et COP25 en 2018 et 2019.

Nous sommes pleinement convaincus que cette transition est une opportunité considérable pour favoriser le développement durable et le progrès économique, au-delà de la lutte contre le changement climatique. Aux côtés de nos partenaires « développeurs », opérateurs et industriels, nos investissements permettent d'éviter des émissions de CO2 en favorisant une énergie plus propre et plus locale, développent les capacités d'économies d'énergie, stimulent la croissance économique et la résilience des communautés.

Nous voulons être un partenaire digne de confiance pour nos investisseurs, nos développeurs, et bien sûr nos employés, qui représentent notre ressource la plus importante. Enfin, nous souhaitons nous engager auprès de nos parties prenantes en promouvant les pratiques d'investissement responsable. Nous avons l'ambition de donner l'exemple en agissant en investisseur responsable de premier plan.

Nous sommes une société de gestion en constante évolution, plaçant nos valeurs et notre culture d'entreprise au cœur des relations que nous créons et des décisions que nous prenons.

Nicolas Rochon, Fondateur & Président



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| I. La société de gestion RGREEN INVEST | 5 |
| II. Des investissements utiles | 7 |
| III. Notre anticipation des risques ESG | 10 |
| IV. Une démarche ESG cohérente..... | 14 |
| V. Le contrôle et l'encadrement des risques ESG..... | 15 |
| VI. Les investissements réalisés en 2019 | 17 |
| VII. Notre adhésion aux standards de place | 18 |
| VIII. Notre vision des Objectifs de Développement Durables | 19 |
| IX. Notre engagement en tant que société..... | 20 |
| Annexe – Exemple de projet en cours – Projet RACINE..... | 21 |

I. La société de gestion RGREEN INVEST

RGREEN INVEST est une société de gestion française fondée en 2013, et agréée en 2015 par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF). Notre objectif est de soutenir la croissance et le développement de projets liés à la transition énergétique et écologique principalement dans l’Espace Economique Européen. Notre équipe est composée d’une vingtaine de professionnels expérimentés provenant de la gestion de fonds, de l’industrie des énergies renouvelables et de la banque d’investissement.

Les investisseurs des fonds gérés par RGREEN INVEST sont des investisseurs institutionnels principalement français (assureurs & mutuelles, caisses de retraites, fonds de fonds, fonds de pension, etc.) et européens tels que la Banque Européenne d’Investissement (BEI).

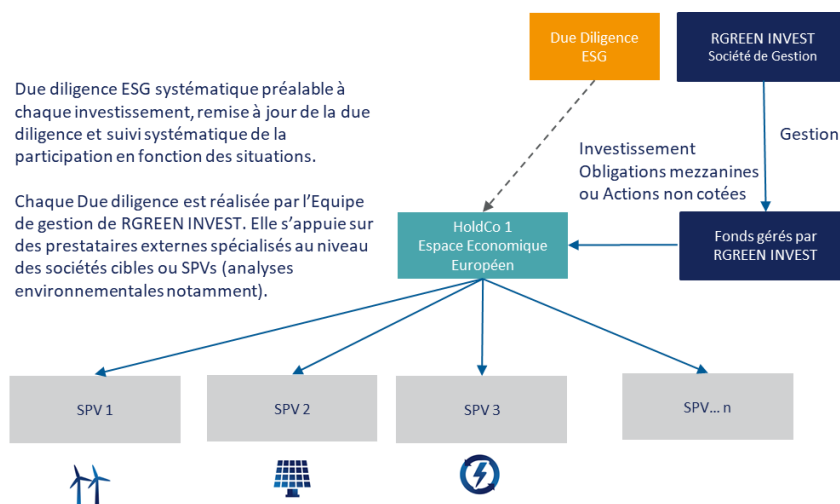
Des investissements principalement en Europe ou dans l’Espace Economique européen

DOM-TOM

Des investissements dans des technologies exclusivement liées à la transition énergétique et climatique

- Solaire
- Éolien
- Géothermie
- Biogaz, biomasse
- Autres : efficacité énergétique, stockage & batteries, hydrogène, etc.

Le schéma d’investissement type réalisé dans la majorité des cas*



Due diligence ESG systématique préalable à chaque investissement, remise à jour de la due diligence et suivi systématique de la participation en fonction des situations.

Chaque Due diligence est réalisée par l’Equipe de gestion de RGREEN INVEST. Elle s’appuie sur des prestataires externes spécialisés au niveau des sociétés cibles ou SPVs (analyses environnementales notamment).

La plupart des SPV sont localisés dans l’Espace Economique Européen, mais certains peuvent être localisés hors OCDE

**Ce schéma n’est pas exclusif mais peut être représentatif d’une majorité des investissements réalisés par RGREEN INVEST.*

Nos stratégies d'investissement

LES STRATEGIES INFRAGREEN

Les stratégies **INFRAGREEN** accompagnent nos partenaires sur le long terme en fonds propres et quasi-fonds propres (Obligations et Obligations convertibles), vue à fin avril 2020.

| INFRAGREEN I EQUITY / DETTE JUNIOR 2013 96 M€ investis FPCI investissant principalement en quasi fonds propres (Obligations et Obligations Convertibles) dans des projets d'infrastructure d'énergies renouvelables prêt-à-construire ou en construction en France. 400 14 MW FINANCÉS DEVELOPPEURS ACCOMPAGNÉS | INFRAGREEN II DETTE JUNIOR 2015 167 M€ investis FCT investissant en dette privée dans des projets d'infrastructure d'énergies renouvelables permettant aux partenaires français de se développer en Europe. 650 13 MW FINANCÉS DEVELOPPEURS ACCOMPAGNÉS | INFRAGREEN III EQUITY / DETTE JUNIOR 2017 300 M€ investis FPCI investissant en fonds propres ou quasi fonds propres dans des projets d'infrastructure participant à la transition énergétique, principalement prêts à construire (<i>greenfield</i>) ou en construction dans l'Espace économique européen. 500 17 MW FINANCÉS DEVELOPPEURS ACCOMPAGNÉS  | INFRAGREEN IV EQUITY / DETTE JUNIOR 2019 Objectif de 500 M€ SLP investissant en fonds propres ou quasi fonds propres dans des projets d'infrastructure participant à la transition énergétique, principalement prêts à construire (<i>greenfield</i>) ou en construction dans l'Espace économique européen. EN COURS DE LEVEE EN COURS D'INVESTISSEMENT  |
|--|--|---|---|
|--|--|---|---|

LES STRATEGIES NOUVELLES ENERGIES

Les stratégies **NOUVELLES ENERGIES** permettent à nos partenaires de construire plus rapidement leurs projets grâce à un apport de dette sénior court terme et de bénéficier d'un financement bancaire long terme à la suite de ce financement relais, vue à fin avril 2020.

| NOUVELLES ENERGIES I DETTE SENIOR 2018 139 M€ investis FCT spécialisé sur la dette senior court-terme (<i>Bridge Financing</i>) dédiée à la transition énergétique, plus particulièrement pour financer la construction d'infrastructures d'énergie renouvelable. 420 11 MW FINANCÉS DEVELOPPEURS ACCOMPAGNÉS | NOUVELLES ENERGIES II DETTE SENIOR 2019 171 M€ à investir FPS spécialisé sur la dette senior court-terme (<i>Bridge Financing</i>) dédiée à la transition énergétique, plus particulièrement pour financer la construction d'infrastructures d'énergie renouvelable EN COURS D'INVESTISSEMENT |
|--|---|
|--|---|

Les fonds gérés par RGREEN INVEST sont réservés exclusivement à des investisseurs professionnels
 RGREEN INVEST - Agrément AMF n° GP-15000021
 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris - rgreeninvest.com

II. Des investissements utiles

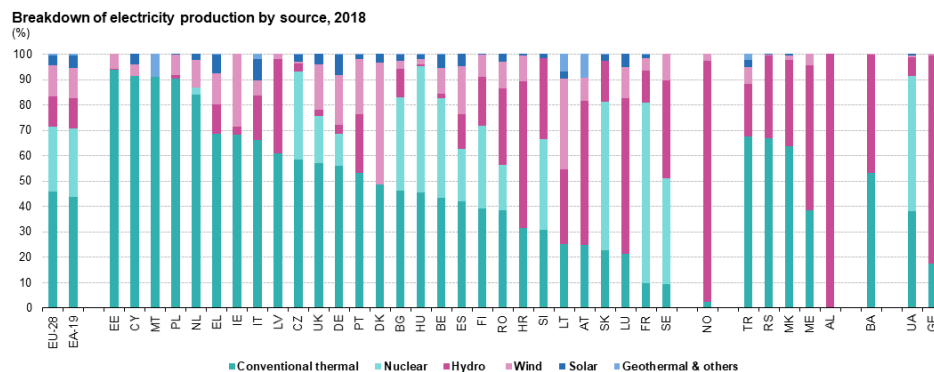
La philosophie d'investissement d'RGREEN INVEST est ancrée dans une approche avant tout environnementale. Les investissements visent les projets d'infrastructures liés à la transition énergétique et climatique.

PRODUCTION ET STOCKAGE D'ELECTRICITE

RGREEN INVEST investit principalement dans l'Espace Economique Européen. Dans le cadre de notre univers d'investissement cible, l'Equipe RGREEN INVEST observe des zones présentant un intérêt spécifique, en particulier du point de vue du mix énergétique de chaque pays. De fait, des opportunités émergent naturellement dans le cadre de pays présentant un mix énergétique fortement lié au charbon et aux énergies fossiles. D'un point de vue extra-financier, nous pouvons lister des zones européennes présentant un champ d'opportunité particulier (liste non exhaustive, à titre d'exemple seulement) :

- Pays présentant un mix énergétique fortement lié au charbon : par exemple Pologne, République Tchèque, Pays-Bas, etc.
- Pays ou zones présentant un mix énergétique fortement lié au pétrole ou au gaz : par exemple Italie, Espagne, Belgique, France DOM/TOM, etc.

Graphique 1 - Mix électrique en Europe (Source Eurostat 2018)



Les pays ou zones propices au développement des énergies renouvelables présentent par ailleurs un intérêt qui peut varier en fonction, entre autres, des technologies utilisables à ce jour (RGREEN INVEST finance principalement des technologies classées TRL9 / Technology Readiness Level). Une vision macroscopique peut être imaginée en prenant en compte différents paramètres, et notamment :

- Le type de climat,
- Les technologies existantes et adaptées à ce climat,
- Le type d'économie du pays et ses perspectives,
- Le type de mix énergétique,
- Le système d'aide aux tarifs de l'électricité local : enchères concernant les tarifs d'électricité, Feed-in-tarif (FIT) éventuellement avec premium, Contracts for difference (CFD), certificats d'électricité verte (Green Certificates),
- L'accès à des corporate Power Purchase Agreement (PPA),
- Les prix spot de l'électricité,
- Le type de réseau électrique,
- La devise utilisée, etc.

AUTRES TYPES D'INVESTISSEMENTS

Outre le secteur de la production d'électricité, RGREEN INVEST peut également investir dans des domaines porteurs présentant un intérêt environnemental. C'est le cas du Power-to-Gas, représentant une solution d'avenir permettant par exemple de transformer l'électricité issue d'énergies renouvelables en gaz hydrogène via électrolyse de l'eau (d'autres exemples pourraient être donnés). L'hydrogène faiblement carboné peut également être source d'énergie dans le cadre de la mobilité verte. RGREEN INVEST a également investi dans plusieurs projets d'efficacité énergétique.

INVESTISSEMENTS PAR TECHNOLOGIE - PERSPECTIVES 2020

Les types d'investissements sont conditionnés par la géographie, la technologie cible et le mix d'énergie électrique du pays concerné. Il est important de noter que le tableau ci-dessous reflète les opportunités du point de vue de RGREEN INVEST, compte tenu notamment de notre capacité actuelle de financement de projets et de notre connaissance et expertise sur le marché.

Tableau 1 – Technologies cibles, avec une vision pour 2020*

| Type d'investissements | Pas d'investissement | Prospectifs | Habituels |
|---|----------------------|-------------|-----------|
| Photovoltaïque PV au sol | | | |
| Photovoltaïque PV toitures ou ombrières | | | |
| Solaire Thermique | | | |
| Eolien onshore | | | |
| Eolien near-shore | | | |
| Eolien offshore ou flottant | | | |
| Hydroélectricité petites installations | | | |
| Hydroélectricité grandes installations | | | |
| Géothermie moyenne ou profonde | | | |
| Méthanisation | | | |
| Biomasse | | | |
| Hydrogène | | | |
| Batteries | | | |
| Mobilité | | | |
| Agriculture liée au changement climatique | | | |
| Autres solutions | | | |

**Source : RGREEN INVEST / A noter qu'RGREEN INVEST se donne la possibilité d'investir dans toutes les technologies présentées ici, en fonction de ses agréments auprès du régulateur et de la stratégie d'investissement de ses fonds.*

POLITIQUE CHARBON, ENERGIES FOSSILES, ET NUCLEAIRE

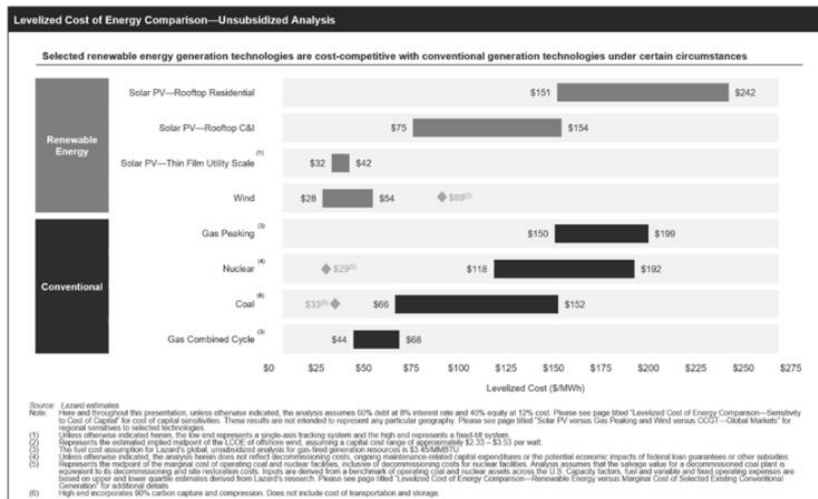
RGREEN INVEST ne réalise pas d'investissements dans l'extraction, la production, ou l'exploitation des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel), ni dans la filière nucléaire. Cependant, certains projets peuvent être envisagés, tels que les reconversions de centrales thermiques (via des technologies ou procédés utilisant black pellets, biocarburants, méthanisation par exemple). De la même manière, par exemple, les projets hydrogènes avec montée en charge progressive d'utilisation de biométhane en lieu et place de gaz naturel sont également étudiés.

Notre philosophie est centrée sur l'efficacité, l'intelligence et la fonctionnalité des projets.

INTERET LIE AU LCOE DES TECHNOLOGIES VISEES

Le LCOE est le sigle anglais de *Levelized Cost of Energy*, signifiant « coût actualisé de l'énergie ». Il correspond au prix complet d'une énergie (l'électricité dans la plupart des cas) sur la durée de vie de l'équipement qui la produit. Le LCOE est un indicateur intéressant en termes d'opportunité concernant une technologie. Nous avons présenté ci-dessous le LCOE calculé par Lazard et publié début 2020. Le LCOE permet aussi de servir d'indicateur afin d'apprécier l'intérêt que peut représenter une technologie d'un point de vue environnemental.

Graphique 2 - LCOE 2019 par type d'énergies - Coûts complets



Source : Lazard <https://www.lazard.com/perspective/lcoe2019>

TAILLE DE PROJETS ET TAILLE DE PARTICIPATIONS RGREEN INVEST

Les opportunités et stratégies d'investissements ne sont pas forcément conditionnées par la taille des projets / SPV ou par la taille des participations prises au sein des développeurs de projets. **A ce stade, RGREEN INVEST finance des projets de petites ou moyennes tailles dont les nuisances engendrées peuvent être différentes de celles engendrées par les très grands projets.** La société de gestion n'a pas investi jusqu'à présent dans des projets industriels de très grande taille (comme on peut le voir dans l'éolien offshore en Mer du Nord par exemple), mais se donne la possibilité de le faire si les conditions financières et extra financières (notamment le respect de nos contraintes ESG) sont respectées.

Tableau 2 - Taille de projet ou de participation anticipés en 2020 pour RGREEN INVEST*

| Type d'investissement | N/A | + | ++ | +++ |
|-----------------------|----------------------|------------|----------|---------------|
| | Pas d'investissement | A la marge | Probable | Très probable |

| | Taille des projets SPV** | Taille des participations |
|---------|--------------------------|---------------------------|
| <1 M€ | N/A | N/A |
| 1 M€ | N/A | + |
| 5 M€ | + | ++ |
| 10 M€ | ++ | +++ |
| 30 M€ | +++ | +++ |
| 50 M€ | +++ | +++ |
| 100 M€ | +++ | ++ |
| >500 M€ | +++ | N/A |

*Source : RGREEN INVEST / A noter qu'RGREEN INVEST se donne la possibilité d'investir des projets de taille très variée

**SPV : Special Purpose Vehicle, c'est-à-dire société projet constituée ad hoc

III. Notre anticipation des risques ESG

La production d'électricité, de chaleur, ou d'énergie en général est une activité présentant des risques spécifiques sur l'environnement. Ces risques représentent ainsi les premiers points de vigilance d'un point de vue ESG pour RGREEN INVEST. Nous avons donc réalisé un travail d'identification des zones de risque, en particulier par technologie, et ce via une matrice.

Chaque technologie induit des risques différents sur l'écosystème avec lequel elle interagit, et ces risques représentent des critères essentiels lors de la réalisation des investissements. Le tableau suivant vise à présenter la vision d'RGREEN INVEST sur les externalités négatives attendues par technologie en 2020.

Tableau 3 – Principaux types de risques environnementaux par technologie (non exhaustif) *

| Niveau de risque estimé | | | | | | |
|--|--|--|---|---|--|-------------------------------|
| | Pas de risque majeur | Risque existant | Risque important | Risque particulier | | |
| | Personnes et Patrimoine | Faune | Flore | Démantèlement & Recyclage | Emission de CO2 ou de CH4 | Autres |
| Photovoltaïque PV au sol | Risque d'acceptation Remise en état | Migration d'habitat | Déforestation / Concurrence agriculture | Simple : chaîne de recyclage complète | Panneaux importés (hors Europe) Aluminium | Utilisation de terres rares |
| Photovoltaïque PV toitures ou ombrières | Incendie Remise en état des toitures | | Unique but PV du bâtiment construit | Simple : chaîne de recyclage complète | Panneaux importés (hors Europe) Aluminium | Utilisation de terres rares |
| Solaire Thermique | Risque d'acceptation Remise en état | Migration d'habitat | Déforestation / Concurrence agriculture | Assez complexe | Pièces importées (hors Europe) | |
| Eolien onshore | Risque d'acceptation Remise en état Bruit des éoliennes | Risque oiseaux et chiroptères | Occupation limitée des sous-sols (piliers) | Coût élevé du recyclage, pâles difficiles à recycler | Pièces importées (hors Europe) | Utilisation de terres rares |
| Eolien near-shore | Risque d'acceptation Remise en état Bruit des éoliennes | Risque oiseaux et chiroptères | Occupation limitée des sous-sols (piliers) | Coût élevé du recyclage, pâles difficiles à recycler, problème des fondations en mer | Pièces importées (hors Europe) | Utilisation de terres rares |
| Eolien offshore ou flottant** | Risque d'acceptation Remise en état Zones de pêche | Risque oiseaux et chiroptères | Occupation limitée des sous-sols (piliers) | Coût élevé du recyclage : pâles difficiles à recycler, problème des fondations en mer | Pièces importées (hors Europe) | Utilisation de terres rares |
| Hydroélectricité petites installations | | Migration & Destruction d'habitat / Passes à poisson nécessaires | Flore immergée | Coût élevé et sujet lié au dynamitage | | |
| Hydroélectricité grandes installations** | Expropriations / Ruptures de barrages | Migration & Destruction d'habitat | Flore immergée | Coût élevé et sujet lié au dynamitage | | |
| Géothermie moyenne ou profonde** | Risques tremblements de terre | | | Assez complexe | | Risque nappes phréatiques |
| Méthanisation | Risque d'acceptation Odeurs (maîtrisé, avec procédures) Remise en état | Destruction d'habitat sur le site / Emprise centrale | Destruction et pollution sur le site / Emprise centrale | Assez complexe | Risque d'émission CH4 et H2S Approvisionnement lointain | Risque opérationnel explosion |

| (Suite) | Personnes et Patrimoine | Faune | Flore | Démantèlement & Recyclage | Emission de CO2 ou de CH4 | Autres |
|------------------|-------------------------|--|--|---------------------------|--|-------------------------------|
| Biomasse | Risque d'acceptation | Destruction d'habitat sur le site / Emprise centrale | Destruction de forêts - Gestion de forêts durable nécessaire | Assez complexe | Rejets de carbone et pollution locale Approvisionnement lointain | Rejets particules fines |
| Hydrogène | | Destruction d'habitat sur le site / Emprise centrale | Destruction et pollution sur le site / Emprise centrale | Assez complexe | Coût en CO2 variable en fonction de la technologie utilisée (green, blue or grey hydrogen) | Purification d'eau nécessaire |
| Batteries | | Destruction d'habitat sur le site / Emprise centrale | Destruction et pollution sur le site / Emprise centrale | Assez complexe | Coût en CO2 variable en fonction de la technologie utilisée | Utilisation de terres rares |

*Source : RGREEN INVEST, principaux risques identifiés dans les investissements potentiels ou réalisés par RGREEN INVEST. Cette liste n'est pas exhaustive, mais vise à présenter les risques les plus importants (indépendamment des technologies spécifiques à chaque constructeurs).

**RGREEN INVEST n'est pas ou est peu exposé, jusqu'à présent, à ce type de technologies.

FOCUS SUR LE SUJET DES TERRES / METAUX RARES

Certains des projets financés par RGREEN INVEST utilisent des terres ou métaux rares. Dans ce cadre, la société de gestion a pris le parti de se référer à la vision de l'ADEME via une publication spécifique sur ce sujet en novembre 2019. Au global, le risque lié aux terres rares concerne avant tout l'éolien offshore, sur lequel RGREEN INVEST n'est pour l'instant pas positionné.

Tableau 4 – Risques liés aux métaux rares par technologies (vision sur le marché en France)*

| Niveau de risque estimé | Pas de risque majeur | Risque existant | Risque important | Risque particulier |
|--|---|-----------------|------------------|--------------------|
| | | | | |
| Technologie | Métaux rares ou terres rares potentiellement utilisés | | | |
| Photovoltaïque PV | 80-90% du marché du PV : Pas de terres rares, silicium 10-20% du marché du PV : La technologie « couches minces » (a-Si, CIGS, CDTE) utilise du Tellure, du Cadmium et de l'Indium, qui ne sont pas des terres rares mais sont « critiques » Utilisations potentielles de Germanium (métal rare stratégique) et de Gallium | | | |
| Eolien onshore | 97% du marché des éoliennes : Pas de terres rares 3% du marché des éoliennes (éoliennes à aimants permanents) : Néodyme – Praséodyme, Dysprosium | | | |
| Eolien near-shore, offshore** ou flottant** | 100% du marché des éoliennes concerné : Néodyme – Praséodyme, Dysprosium 6 % de la production annuelle mondiale en Néodyme En perspective sur le marché mondial : 30 % de la production annuelle en Dysprosium | | | |
| Batteries et stockage d'énergie | Les technologies les plus déployées dans l'usage du stockage d'énergie renouvelable sont aujourd'hui les batteries Lithium-ion (Li-ion), sodium-soufre (NaS) et plomb-acide (PbA). Les terres rares n'entrent pas, ou qu'en très faibles quantités (éventuellement comme additif), dans la composition de batteries. Parmi les batteries couramment utilisées, seules les batteries nickel-hydrure métallique (NiMH) comprennent un alliage de terres rares à la cathode, mais leur utilisation restera très marginale dans la transition énergétique. | | | |

*Source : ADEME, données compilées et complétées par RGREEN INVEST : principaux risques identifiés dans les investissements potentiels ou réalisés par RGREEN INVEST. <https://www.ademe.fr/terres-rares-energies-renouvelables-stockage-energies>

**RGREEN INVEST n'est pas ou est peu exposé, jusqu'à présent, à ce type de technologies.

Analyse ADEME Novembre 2019 concernant les terres rares

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-terres-rares-energie-renouvelable-stockage-energie-2019.pdf>

« Les énergies renouvelables n'utilisent, pour la plupart, pas de terres rares. La consommation de terres rares dans ce secteur réside essentiellement dans l'utilisation d'aimants permanents pour certains segments de marchés de l'éolien (essentiellement pour l'éolien en mer), de faible taille actuellement, mais en forte croissance. A notre connaissance, aucune autre technologie de conversion des énergies renouvelables n'utilise les terres rares de manière significative.

Les technologies solaires photovoltaïques actuellement commercialisées n'utilisent pas de terres rares. Certaines utilisent des métaux qui peuvent être critiques, comme le tellure, le cadmium, l'indium ou encore l'argent, mais il ne s'agit pas de terres rares. Les technologies « couches minces » utilisant du tellure, du cadmium et de l'indium restent toutefois largement minoritaires sur le marché du photovoltaïque, les technologies au silicium (qui n'est ni une terre rare, ni un matériau critique en termes de risques sur les approvisionnements bien que d'importance stratégique forte pour l'industrie française) représentant quant à elles 80 à 90 % du marché.

Les éoliennes produisent du courant via un alternateur, qui peut être une génératrice synchrone ou asynchrone. Les générateurs synchrones à aimants permanents (permanent magnet generator, PMG) sont apparus dans les années 2000 pour, entre autres, améliorer les rendements de conversion, réduire le poids et les besoins de maintenance, et allonger la durée de vie des systèmes. **Seules les éoliennes à aimants permanents utilisent des terres rares.**

(...) **Les éoliennes à aimants permanents sont toutefois très peu répandues dans l'éolien terrestre en France (environ 3 % du parc terrestre en 2018), marché qui constitue l'essentiel du développement de l'éolien français.** L'évaluation de la masse d'aimants permanents nécessaires à tout le parc éolien français installé fin 2018 (14,3 GW, terrestre et offshore), selon la composition indiquée ci-avant et pour 3 % du parc, aboutit à 213 tonnes ce qui représente une quantité totale d'environ 70 tonnes de néodyme et 13 tonnes de dysprosium, soit au total moins de 1,5 % du marché annuel mondial de chacun de ces éléments

(...) **L'analyse du marché des turbines à venir pour l'éolien terrestre, qui va présenter des rotors de diamètres supérieurs à 130 m et des capacités unitaires supérieures à 4 MW, ne montre pas un besoin nettement plus important en aimants permanents.** En effet, les constructeurs ont anticipé la problématique suite à la flambée des prix du dysprosium en 2011 en proposant des technologies plutôt classiques même sur les machines les plus puissantes. Par ailleurs, les constructeurs ayant développé des technologies à aimants permanents proposent aussi des technologies classiques dans leur catalogue (comme Siemens Gamesa). La problématique de l'utilisation des aimants permanents a donc été bien prise en compte par les constructeurs. Ce n'est donc pas un sujet critique pour les éoliennes terrestres.

(...) **Dans ce contexte, une éventuelle tension forte sur les terres rares ne semble pas devoir compromettre le développement de l'éolien, en raison notamment de technologies alternatives pour les génératrices électriques (génératrices asynchrones ou génératrices synchrones sans aimant permanent) :**

- **En terrestre, aucune modification majeure de la structure du parc éolien n'est prévue pour les années à venir, et les aimants permanents devraient rester très largement minoritaires.**
- **En mer, étant donné le faible tonnage des aimants permanents par rapport à l'ensemble des matériaux utilisés dans les machines20, le coût des machines dépend peu de celui des terres rares. Les solutions de substitution actuelles auraient surtout un effet sur la masse de la turbine qui conduirait à un renchérissement des coûts de structure (mât, fondation ou flotteur). Pour les très fortes puissances, d'autres innovations technologiques (bobinages supraconducteurs) sont attendues en relais des technologies actuelles.**

RISQUES SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

La société de gestion suit par ailleurs les risques sociaux et de gouvernance qui sont également des facteurs clés de décision et font l'objet de vérification lors du processus de due diligence et du suivi de la participation.

Tableau 5 – Principaux types de risques sociaux et de gouvernance face à la localisation des projets*

| Niveau de risque estimé | | | | | |
|--|--|--|--|--------------------------------------|--|
| | Pas de vérification | Vérification | Vérification attentive | Vérification renforcée | |
| | Populations | Emplois locaux | Employés et sous-traitants | Egalité hommes-femmes | Gouvernance |
| France ou Espace Economique européen EEE | Nuisances Expropriations | Perte d'emplois locaux à cause du projet | Mauvaise gestion ou gestion abusive des employés | Non-respect de l'égalité homme-femme | Risque LCB-FT*** Risques conflits d'intérêts Risques de corruption |
| OCDE | Nuisances Expropriations | Perte d'emplois locaux à cause du projet | Mauvaise gestion ou gestion abusive des employés | Non-respect de l'égalité homme-femme | Risque LCB-FT*** Risques conflits d'intérêts Risques de corruption |
| Hors OCDE | Nuisances Expropriations Risque de recours juridiques aléatoires | Perte d'emplois locaux à cause du projet | Mauvaise gestion ou gestion abusive des employés | Non-respect de l'égalité homme-femme | Risque LCB-FT*** Risques conflits d'intérêts Risques de corruption |
| Risque GAFI* & autres listes | Nuisances Expropriations Risque de recours juridiques aléatoires | Perte d'emplois locaux à cause du projet | Mauvaise gestion ou gestion abusive des employés | Non-respect de l'égalité homme-femme | Risque LCB-FT*** Risques conflits d'intérêts Risques de corruption |

*Source : RGREEN INVEST, principaux risques identifiés dans les investissements potentiels ou réalisés par RGREEN INVEST. Cette liste n'est pas exhaustive, mais vise à présenter les risques les plus importants.

**GAFI : Groupe d'Action Financière Internationale, identifiant les pays les plus à risque en termes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme <https://www.fatf-gafi.org/fr/> Ces pays sont considérés par RGREEN INVEST comme présentant des risques politiques élevés, pouvant présenter des risques sociaux et de gouvernance.

***LCB-FT : Lutte contre le Blanchiment et contre le Financement du Terrorisme

IV. Une démarche ESG cohérente

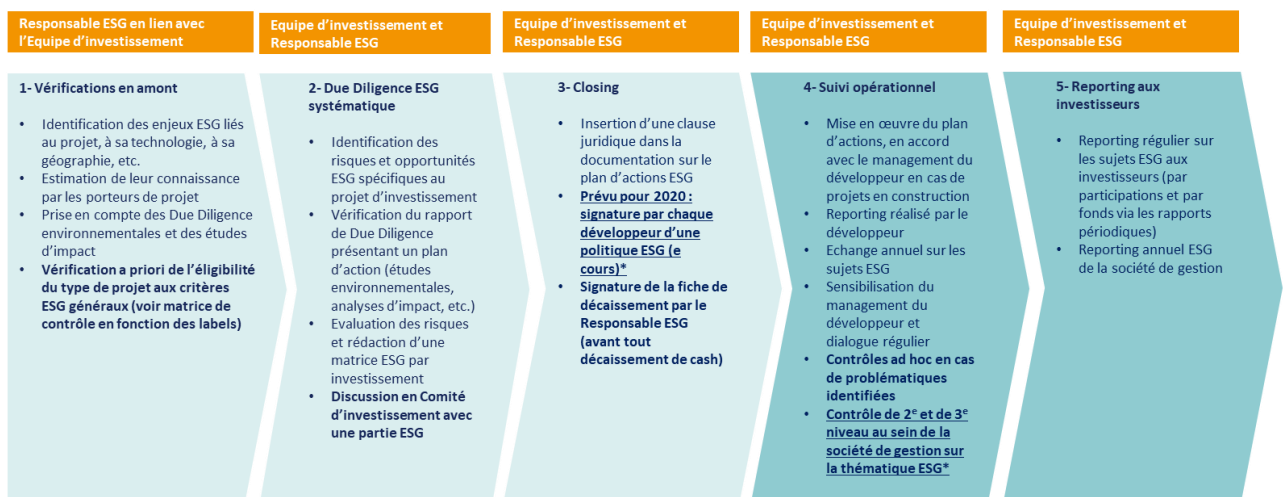
L'intégration de critères ESG dans les décisions d'investissement permet de mieux soutenir ses partenaires, « développeurs » et producteurs d'énergies renouvelables, en identifiant les enjeux porteurs de risques à court, moyen et long terme. Dans son approche continue de l'ESG, et conformément aux attentes de ses investisseurs, RGREEN INVEST a formalisé une Politique d'Investissement Responsable en ligne avec les six principes des PRI et a mis en œuvre un Système de Management Environnemental et Social (SMES) à la fin de l'année 2018. Ce SMES, qui s'aligne sur les standards de la Banque Européenne d'Investissement en matière environnementale, sociale et de gouvernance, a pour but de préciser les lignes directrices pour la mise en œuvre opérationnelle des engagements d'investisseur responsable de RGREEN INVEST.

Le SMES donne les principes directeurs respectés par RGREEN INVEST pour :

- L'analyse des enjeux ESG des cibles d'investissement et participations, et la mise en place de plans d'action,
- La conformité des participations aux engagements ESG pendant la durée de détention, notamment :
 - Un suivi de la mitigation par les participations de leurs impacts environnementaux et sociaux, en conformité avec les cadres légaux et réglementaires applicables,
 - Un encouragement des participations à développer leur impact positif sur l'environnement, sur leurs employés et la société.

La mise en œuvre du SMES de RGREEN INVEST s'appuie sur une analyse systématique des risques et opportunités ESG, couvrant également les approvisionnements des participations. Cette analyse est placée sous la responsabilité des Associés et Directeurs d'investissement de RGREEN INVEST. Cette mise en œuvre du SMES conduit à la rédaction d'une due diligence systématique couvrant les risques et opportunités associés aux activités de la participation. Les analyses de la due diligence s'appuieront sur la documentation liée au projet et sur un dialogue en profondeur avec les parties prenantes du projet. Elles serviront de base à la conception et au suivi d'un plan d'action ESG dont la mise en place sera confiée à la participation.

Le processus d'investissement et de suivi des investissements est rythmé par la dimension ESG (voir tableau ci-dessous). Le responsable ESG au sein de RGREEN INVEST est le garant du respect de cette procédure.



*Eléments en cours de mise en place par RGREEN INVEST en 2020

V. Le contrôle et l'encadrement des risques ESG

Lors de chaque investissement, la due diligence réalisée permet de contrôler une série de points. Il faut noter que ces points seront différents en fonction du type de technologie utilisée, du lieu du projet, du stade de développement du projet, etc. RGREEN INVEST s'oblige aujourd'hui à réaliser une série de vérifications présentées dans les tableaux ci-dessous.

Sur la partie Environnementale, en fonction de la technologie implantée, différents processus de vérifications sont réalisés dans le cadre de la due diligence préalable à l'investissement. Un suivi est ensuite réalisé dans le cadre du suivi des participations.

Tableau 6 – Principales obligations en termes de due diligences pour chaque investissement par Technologies*

| Niveau d'attention requis | Pas de vérification | | Vérification | | Vérification attentive | | Vérification renforcée | |
|------------------------------------|---|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------------------|------------------------|--|
| | | | | | | | | |
| | Vérification permis de construire & Concessions | Analyse d'impact environnemental | Dispositifs spéciaux requis | Consultation publique | Calcul de CO2 économisé | Provision démantèlement et recyclage | | |
| PV au sol | En fonction** | En fonction** | | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| PV toiture | En fonction** | | | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Solaire Thermique | En fonction** | En fonction** | | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Eolien onshore | Systématique | Obligatoire | Protection des oiseaux | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Eolien near-shore | Systématique | Obligatoire | Protection des oiseaux | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Eolien offshore ou flottant | Systématique | Obligatoire & renforcée | Protection des oiseaux | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Hydroélectricité petite taille | Systématique | Obligatoire | Passes à poissons | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Hydroélectricité grande taille | Systématique | Obligatoire & renforcée | Passes à poissons | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Géothermie basse profondeur | Systématique | | | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Géothermie moyenne | Systématique | Obligatoire | | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Géothermie profonde | Systématique | Obligatoire & renforcée | | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Méthanisation | Systématique | En fonction** | | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Biomasse | Systématique | Obligatoire | | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Hydrogène | En fonction** | Obligatoire | Risque CO2 | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Batteries | En fonction** | Obligatoire | Risque CO2 | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Localisation | | | | | | | | |
| EEE | Systématique | En fonction** | | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| OCDE | Systématique | En fonction** | | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Hors OCDE | Systématique | En fonction** | | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| GAFI & autres listes | Systématique | Attention particulière | | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Type de projet | | | | | | | | |
| Greenfield conception | | En fonction** | Normes chantier | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Greenfield RTB | En fonction** | En fonction** | Normes chantier | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Brownfield | En fonction** | En fonction** | | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Repowering | En fonction** | En fonction** | Normes chantier | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Type d'instrument financier | | | | | | | | |
| Obligation | En fonction** | En fonction** | | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Obligation convertible | En fonction** | En fonction** | | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |
| Action | Systématique | En fonction** | | En fonction** | Systématique | En fonction** | | |

*Source : RGREEN INVEST. **Eléments en cours de mise en place par RGREEN INVEST en 2020.** Principaux travaux à réaliser dans le cadre des due diligences dans le cadre d'investissements potentiels ou réalisés par RGREEN INVEST. Cette liste n'est pas exhaustive, mais vise à présenter les risques les plus importants.

**Pas systématiquement requis, réalisé en fonction des circonstances en visant une efficacité maximale, avec validation du Responsable ESG.

Les fonds gérés par RGREEN INVEST sont réservés exclusivement à des investisseurs professionnels

RGREEN INVEST - Agrément AMF n° GP-15000021

63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris - rgreeninvest.com

Sur la partie Sociale et de Gouvernance, en fonction du droit applicable et de la localisation, différents processus de vérification sont réalisés dans le cadre de la due diligence préalable à l'investissement. Un suivi est ensuite réalisé dans le cadre du suivi des participations.

RGREEN INVEST réalise une due diligence lors de chaque investissement sur la partie sociale et de gouvernance. Les éléments liés aux populations sont vérifiés dans le cadre de la partie ESG environnementale. Les autres éléments, liés aux employés, sous-traitants, égalité homme-femmes, ou aux éléments de gouvernance, font l'objet d'une revue spécifique. A noter que le respect des principes ESG est imposé dans les contrats signés lors de chaque investissement. Depuis avril 2020, une politique ESG est systématiquement signée par les développeurs contreparties.

Tableau 7 - Principales obligations en termes de due diligences concernant les Risques sociaux & de Gouvernance

| Niveau d'attention requis | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | Pas de vérification | Vérification | Vérification attentive | Vérification renforcée | |
| | Populations (nuisances, expropriation) | Création d'emplois locaux | Employés et sous-traitants | Egalité hommes-femmes | Gouvernance |
| France ou Espace Economique européen EEE | Vérification de la documentation juridique Vérification contentieux | Vérification de l'organisation du projet | Vérification de la documentation juridique Vérification contentieux | Vérification de la documentation juridique Vérification contentieux | Obtention des comptes (audités ou non) Vérification des conflits d'intérêts KYC*** complète avec identification des bénéficiaires effectifs Recherche Listes de Sanctions et presse négative |
| OCDE | Vérification de la documentation juridique Vérification contentieux | Vérification de l'organisation du projet | Vérification de la documentation juridique Vérification contentieux | Vérification de la documentation juridique Vérification contentieux | Obtention des comptes (audités ou non) Vérification des conflits d'intérêts KYC*** complète avec identification des bénéficiaires effectifs Recherche Listes de Sanctions et presse négative |
| Hors OCDE | Vérification de la documentation juridique, ajout de clauses d'audit dès 2020* Vérification contentieux | Vérification de l'organisation du projet | Vérification de la documentation juridique, ajout de clauses d'audit dès 2020* Vérification contentieux | Vérification de la documentation juridique, ajout de clauses d'audit dès 2020* Vérification contentieux | Obtention des comptes (audités ou non), ajout de clauses d'audit dès 2020 Vérification des conflits d'intérêts KYC*** complète avec identification des bénéficiaires effectifs Recherche Listes de Sanctions et presse négative |
| Pays GAFI & autres listes** | Vérification de la documentation juridique, ajout de clauses d'audit dès 2020* Vérification contentieux | Vérification de l'organisation du projet | Vérification de la documentation juridique, ajout de clauses d'audit dès 2020* Vérification contentieux | Vérification de la documentation juridique, ajout de clauses d'audit dès 2020* Vérification contentieux | Certification* des comptes obligatoire, ajout de clauses d'audit dès 2020 Vérification des conflits d'intérêts KYC*** complète avec identification des bénéficiaires effectifs Recherche Listes de Sanctions et presse négative |

Source : RGREEN INVEST. ***Certains de ces éléments sont en cours de mise en place par RGREEN INVEST en 2020.** Principaux travaux à réaliser sur des due diligences dans le cadre d'investissements potentiels ou réalisés par RGREEN INVEST. Cette liste n'est pas exhaustive, mais vise à présenter les éléments les plus importants.

**GAFI : Groupe d'Action Financière Internationale, identifiant les pays les plus à risque en termes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme <https://www.fatf-gafi.org/fr/> Ces pays sont considérés par RGREEN INVEST comme présentant des risques politiques élevés, pouvant présenter des risques sociaux et de gouvernance.

***Know Your Client / Connaissance du client

VI. Les investissements réalisés en 2019

RGREEN INVEST a réalisé 25 investissements en 2019 pour un montant total de 349 Millions d’euros. Le total des émissions évitées attendues en 2019 via tous les projets dans lesquels RGREEN INVEST a investi est estimé à environ 1,5 Million de tonnes de CO₂, selon un calcul interne réalisé par les Equipes RGREEN INVEST.

Tableau 8 – Eléments de production clés pour RGREEN INVEST au 31/12/2019*

| | |
|---|--|
| Investissements réalisés en 2019 | 349 Millions € |
| Tonnes de CO ₂ économisées en 2019 | 1,5 Million de tonnes de CO₂** |
| Production annuelle estimée des centrales financées en 2019 | 5,86 TWh*** |
| Capacité installée totale des projets financés depuis l’origine d’RGREEN INVEST (avec le concours d’autres sources de financement) | 2,28 GW**** |

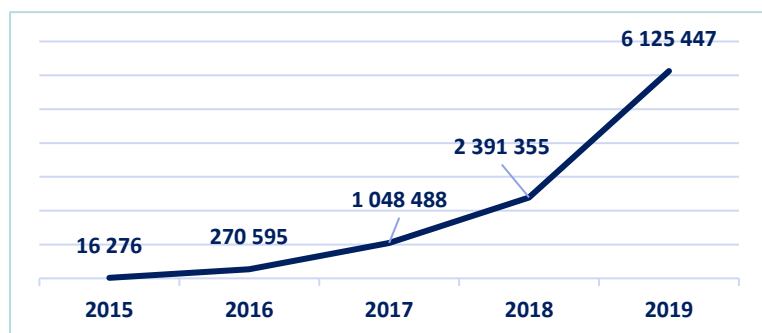
*Source : RGREEN INVEST, Estimations selon une méthodologie de calcul interne.

**A noter que la quantité d’émissions évitées attribuable à un projet d’énergie renouvelable financé par RGREEN INVEST dépend significativement du facteur d’émission du pays dans lequel le projet est situé. Là où les renouvelables remplacent des capacités fossiles, en particulier des centrales thermiques au charbon, les émissions évitées seront importantes. Les émissions évitées dépendent également des technologies renouvelables déployées. Ce paramètre explique pourquoi les émissions évitées de l’éolien sont plus importantes que celles du solaire, alors que la part de ces deux technologies est comparable dans le portefeuille d’RGREEN INVEST.

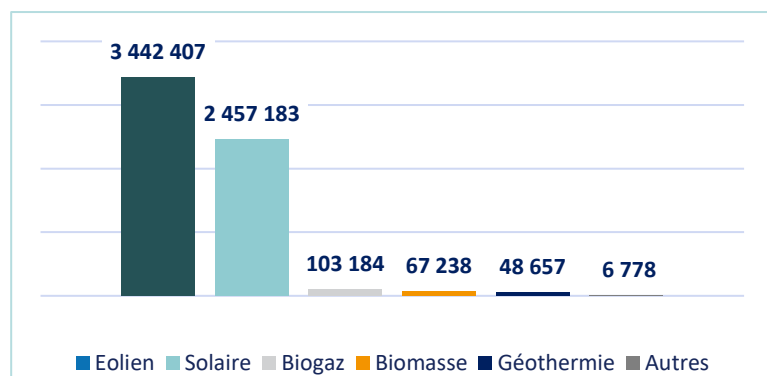
***TWh TéraWatt Heure en production attendue sur base d’une année sur la base d’une production en P50.

****GW Gigawatt de puissance installée des centrales mise en place.

Graphique 3 - Production par année cumulée (en MWh) au 31/12/2019, et depuis l’origine



Graphique 4 - Production annuelles par technologie (en MWh) au 31/12/2019, et depuis l’origine



VII. Notre adhésion aux standards de place

RGREEN INVEST avait publié, dès 2017, et remis à jours depuis, une Charte ESG afin de matérialiser son engagement par la signature des Principes d’investissement responsable (PRI). Cette Charte décrit les principes, valeurs et engagements, et présente les procédures liées aux problématiques environnementales, sociales et de gouvernance qui ont été adoptées à ce jour. Dans une perspective d’amélioration continue et d’alignement avec les meilleures pratiques sectorielles, RGREEN INVEST continuera à documenter et à communiquer de manière transparente sur son action et sa performance ESG. Le présent Rapport ESG vient renforcer les engagements pris dans cette Charte.

RGREEN INVEST est reconnu comme un acteur engagé pour la lutte contre le changement climatique. La société a reçu pour plusieurs fonds gérés le label officiel français GREENFIN (ex-label TEEC Transition Énergétique, Écologique et Climatique) qui certifie l’orientation des investissements vers la transition énergétique et écologique pour les deux plus récentes stratégies INFRAGREEN. Positionné en tant que partenaire de long terme pour les développeurs et participations, RGREEN INVEST encourage les meilleures pratiques et construit la confiance auprès de ses parties prenantes (investisseurs, participations et communautés locales).

Pour assurer la bonne mise en œuvre de cette démarche, l’action ESG de RGREEN INVEST est coordonnée par son Responsable ESG, et animée nota. L’analyse et le suivi des participations est réalisée par les Responsables d’investissement. Par ailleurs RGREEN INVEST participe à plusieurs commissions finance durable / ESG / infrastructure énergies renouvelables dans le cadre d’associations de place présentées ci-dessous.

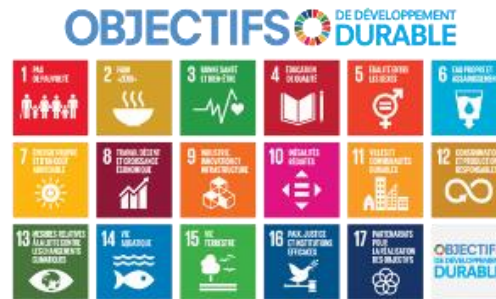
| | |
|---|---|
| Engagements d’RGREEN INVEST | |
| Associations professionnelles auxquelles RGREEN INVEST adhère | <p><i>En cours pour France Invest</i></p> |
| Label des fonds gérés par RGREEN INVEST (certains fonds seulement) | |
| Exemples de labels des développeurs accompagnés | |

Par ailleurs, depuis sa création, RGREEN INVEST a noué des relations de confiance avec des opérateurs et « développeurs » d’énergie renouvelable européens de premier plan. RGREEN INVEST les a aidés à renforcer leurs parts de marché et à accélérer leur développement.

RGREEN INVEST est convaincu que la création de relations de proximité avec les développeurs de projets est la clé d’un résultat fructueux. En tant que responsables de la conduite des projets, les développeurs allient spécialisation technique, ténacité permanente, et capacité de persuasion. Leur avis doit être pris en compte, c’est pour cette raison que l’équipe d’investissement d’RGREEN INVEST est composée de professionnels de l’industrie souhaitant agir de manière flexible, en partageant des bonnes pratiques adaptées aux besoins de chaque projet, et en créant des relations de proximité avec les développeurs.

VIII. Notre vision des Objectifs de Développement Durables

Lancés à la fin de l'année 2015 sous l'impulsion des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés par les 193 États-Membres. Définis pour 15 ans à l'horizon 2030, les 17 ODD – précisés en 169 cibles – portent sur des enjeux environnementaux et sociaux majeurs : éradiquer la pauvreté, protéger la planète, et assurer la prospérité de tous. Au-delà des États, les entreprises peuvent également participer activement à l'atteinte de ces objectifs en assurant que leurs produits et services y contribuent et qu'elles mettent en œuvre des politiques de développement durable.



Dans ce contexte, le secteur financier est appelé à se mobiliser. RGREEN INVEST, pionnier en France en tant que plateforme de financement d'infrastructures pour la transition écologique et climatique, entend contribuer activement à la promotion et à l'atteinte des ODD. Au-delà des objectifs globaux comme l'éradication de la pauvreté et l'action pour la paix et la justice, RGREEN INVEST s'efforce en tant qu'investisseur de mettre en place et disséminer des bonnes pratiques dans la sphère privée pour aborder les objectifs et les cibles à l'échelle de ses projets et activités. Ainsi, améliorer l'accès à l'énergie et à l'eau, encourager la production et la consommation responsables, développer des villes et des communautés durables, sont autant de défis auxquels les entreprises peuvent contribuer directement en adaptant leur stratégie, leur modèle économique, ou leurs choix d'investissements.

Intégrer les ODD dans les processus d'investissement permet d'inclure des considérations sur la résilience des actifs au vu des transformations engagées et à venir. L'analyse ESG classique vise généralement à identifier les risques extra financiers et à comprendre les moyens de mitigation ; l'introduction des ODD dans la réflexion ESG rend possible de combiner une approche fondée sur les risques et une orientation vers les opportunités, permettant ainsi de mieux comprendre la capacité des actifs à s'adapter aux défis futurs.

L'intégration des ODD dans les processus d'investissement met en cohérence les principes et valeurs qui sous-tendent l'engagement de RGREEN INVEST pour l'investissement responsable et les attentes qu'un grand nombre de parties prenantes (investisseurs, gouvernements, représentants de la société civile) ont déjà exprimé comme suit :



Besoins fondamentaux : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.



Travail et croissance : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



Climat : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.



Partenariats : Mettre en place des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour un programme de développement durable réussi. Ces partenariats inclusifs construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre, sont nécessaires au niveau mondial, régional, national et local.

IX. Notre engagement en tant que société

Bien que les activités de RGREEN INVEST (en tant que société, sans prendre en compte son activité d'investisseur) n'aient qu'un impact environnemental direct limité, la société souhaite adopter les meilleures pratiques pour contribuer à protéger l'environnement. RGREEN INVEST s'efforce de réduire sa consommation d'énergie, et adopte des pratiques durables, en donnant par exemple la priorité aux transports en commun.

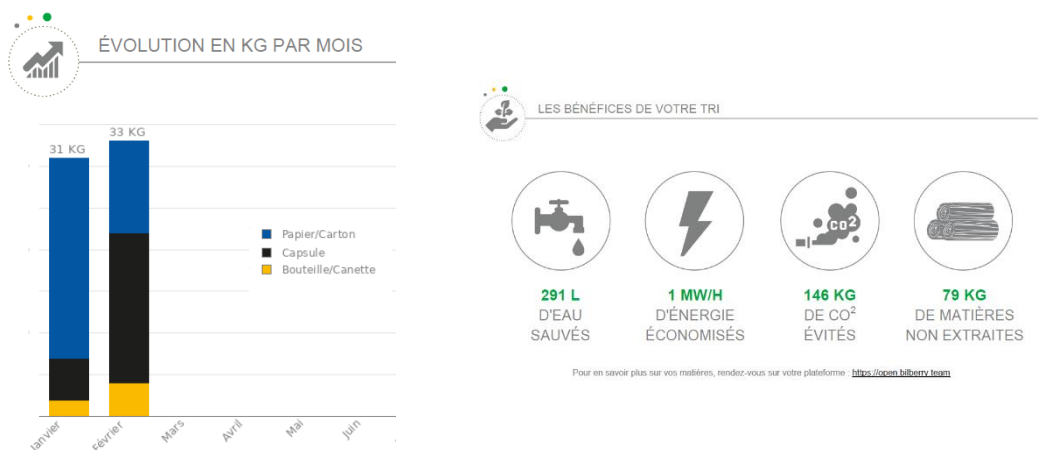
RGREEN INVEST a aussi pour ambition d'offrir à ses 17 employés (à fin 2019) un environnement de travail accueillant et stimulant, afin d'aider son équipe à développer ses compétences et capacités, et pour stimuler la performance. Dans la poursuite de cet objectif, l'équipe de direction s'engage à instaurer un dialogue honnête et transparent.

Par ailleurs, comme le montre la composition de son équipe, RGREEN INVEST souhaite évoluer et adopter les meilleures pratiques en matière d'égalité de genre dans son secteur. En 2019, RGREEN INVEST compte une femme parmi les 5 associés, ce qui représente une proportion supérieure à la moyenne du secteur¹. Une gérante de portefeuille (Directeur d'Investissement) a aussi rejoint l'équipe de gestion en 2019.

Tableau 9 - Réalisations en 2019 et perspectives 2020 au niveau de RGREEN INVEST en tant que société

| | |
|--|--|
| Composition Homme / Femme | 35% de femmes au sein de la société – Ce ratio est en augmentation en 2019 1 Femme membre du comité de Direction |
| Télétravail | Mise en place d'un dispositif de télétravail pour tous les salariés en mars 2020 |
| Transports | Déplacements faiblement carbonés dès que possible Déplacements uniquement en train en France à moins de 3H de train de Paris dès avril 2020 |
| Dispositif de partage de la valeur avec les salariés | Mise en place d'un Plan d'Epargne Entreprise prévu pour juin 2020 |

Graphique 5 - Recyclage au niveau du groupe RGREEN (Source : Lemon Tri)



¹ Étude sur l'égalité hommes-femmes dans le capital-investissement, France Invest, Novembre 2018

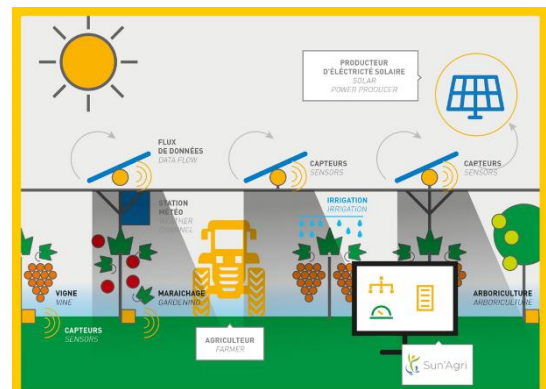
Les fonds gérés par RGREEN INVEST sont réservés exclusivement à des investisseurs professionnels

RGREEN INVEST - Agrément AMF n° GP-15000021

63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris - rgreeninvest.com

Annexe – Exemple de projet en cours – Projet RACINE

Sun'Agri et RGREEN INVEST s'allient pour lancer l'initiative « RACINE » dans le cadre de l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques. Face aux effets changements climatiques, l'agriculture doit s'adapter rapidement. Pour répondre à cette urgence, le projet RACINE mobilise près d'un milliard d'euros de fonds privés et impulse une dynamique de financement de projets agricoles innovants – notamment agrivoltaïques – portés par les agriculteurs. Dans une première phase, 2 000 ha et 300 exploitations agricoles vont pouvoir s'adapter d'ici 2025



Alors que le monde agricole est déjà victime des changements climatiques et que la planète comptera, dès 2030, 8,6 milliards d'habitants à nourrir, l'adaptation des pratiques et techniques agricoles à la nouvelle donne climatique et environnementale est plus que jamais un impératif.

L'action multilatérale des Etats peine à offrir des solutions ambitieuses - comme les résultats de la dernière COP25 l'ont malheureusement montré. La dynamique vient désormais du terrain, et les initiatives concrètes les plus rapides à implémenter naissent de collaborations entre acteurs privés et publics.

C'est précisément la vocation de l'initiative « RACINE » qui vise à fédérer tout l'écosystème français pour permettre le financement de projets agricoles innovants – notamment agrivoltaïque – portés par les agriculteurs et qui permette d'adapter leurs exploitations aux effets des changements climatiques. Les solutions existent et ont fait leurs preuves, bénéficiant tant à l'agriculture – en augmentant les rendements et la qualité – qu'aux agriculteurs porteurs de projet - en assurant la résilience et la pérennité de leurs exploitations.

Pour autant, confrontés un contexte économique difficile et soumis à de fortes pressions (agribashing, multiplication des impératifs environnementaux et sanitaires), les agriculteurs rencontrent des difficultés à envisager ou concrétiser leurs investissements.

« RACINE » est ainsi la première plateforme française privée de financement de l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques via des projets d'agrivoltaïsme dynamique et des solutions d'adaptation complémentaires, en lien avec des partenaires dans les territoires tels que le laboratoire d'open innovation Occitanum.

Cette initiative, adossée à un fonds d'investissement géré par RGREEN INVEST, fédère acteurs bancaires, assureurs et co-investisseurs tels que la BEI qui s'allient pour mobiliser 1 milliard d'euros d'ici 2025 en soutien et complément à l'investissement des agriculteurs-entrepreneurs dans leurs projets d'adaptation, notamment agrivoltaïques. Près de 300 exploitations, pour 1500 à 2000 ha de terres, vont ainsi pouvoir s'adapter rapidement. Le pourtour

méditerranéen, région française la plus touchée (canicules, orages, grêle, désertification, etc.) sera le premier bénéficiaire.

Les projets seront financés par l'investissement direct des partenaires (environ 15%) et pour le reste par la dette, grâce au partenariat des banques et assureurs qui s'engagent à accorder des conditions favorables aux agriculteurs porteurs de projet.

Le lancement officiel du Projet RACINE interviendra dès le courant de l'année 2020.

